

Autour de l'Acte de réunion : d'après la correspondance d'Antoine de Grandvillers

Autor(en): **Folletête, Eugène**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Actes de la Société jurassienne d'émulation**

Band (Jahr): **42 (1937)**

PDF erstellt am: **22.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-553637>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

A Bienne, en novembre 1815

Autour de l'Acte de réunion

d'après la correspondance
d'Antoine de Grandvillers

par Mgr E. Folletête,
vicaire général

Tout a été dit, depuis un siècle, sur l'Acte de Réunion, en vertu duquel l'ancien évêché de Bâle est devenu bernois. Les uns ont exalté la sagesse des hommes, qui ont élaboré cet instrument diplomatique; les autres les ont accusés de complaisance et de faiblesse, incriminés de s'être naïvement laissé bernier. D'aucuns ont vu dans cet Acte la garantie fondamentale et le palladium de leurs droits politiques et religieux, tandis que, du côté opposé, on le considérait comme un contrat toujours résiliable, selon les opportunités du temps et des circonstances. Vous connaissez la boutade, par laquelle un député de chez nous répondait aux partisans de cette dernière opinion: « Hé bien! Si l'acte de réunion ne vaut plus, nous ne sommes plus Bernois. »

Sans doute les besoins de la polémique ont pu parfois fausser la rectitude d'un jugement équitable; peut-être a-t-on jugé les hommes d'autrefois avec nos idées d'aujourd'hui et exigé d'eux d'avoir prévu des situations et des besoins tout différents de ceux auxquels ils devaient satisfaire. Quoi qu'il en soit, je n'aurai garde de m'engager dans le dédale d'une discussion juridique, que j'abandonne à de plus compétents; je me défends de même de faire ici œuvre d'historien, ni surtout d'auteur d'histoire romancée.

Mon but tout modeste est de rappeler le souvenir de ce grand événement historique, qui s'est déroulé à Bienne, il y a 122 ans, d'en faire revivre les principaux personnages, de raconter, pris sur le vif des protocoles et d'une correspondance privée, les travaux, les préoccupations et les menus incidents qui marquèrent cette quinzaine mémorable du 3 au 14 novembre 1815; car c'est à *cette date* et à *Bienne* que fut élaboré et signé l'acte de réunion entre le canton de

Berne et l'ancienne principauté de l'évêché de Bâle. Les documents de ce travail proviennent des papiers de la famille de Grandvillers, dont un membre fit partie de la députation de l'évêché.

Présentons d'abord les acteurs de cette scène politique.

M. d'Escher, de Zurich, représentant du canton directeur, gouvernait, depuis la fin du congrès de Vienne, l'ancien évêché de Bâle, au nom de la Diète helvétique. C'est lui qui désigna la ville de Bienne comme siège de la conférence et fixa l'ouverture de celle-ci au 3 novembre 1815. Les représentants de Berne furent choisis par le gouvernement de ce canton. L'évêché, n'ayant pas alors de gouvernement constitué, ce fut encore d'Escher qui nomma directement ses députés, choisis dans les diverses régions du pays.

Ursanne Joseph Conrad baron de Billieux, représenta au sein de la députation le pays de Porrentruy. Il était fils de l'ancien chancelier des princes-évêques, frère des trois chanoines de Billieux, beau-frère du baron d'Andlau, gouverneur du pays jurassien au nom des puissances alliées, à la chute de Napoléon. En 1815, il était lieutenant du commissariat général de la Confédération suisse dans le ci-devant évêché de Bâle, le bras droit du commissaire d'Escher. La ville de Porrentruy avait son représentant spécial dans la personne de son maire, Arnoux.

Pour Delémont, le choix du commissaire tomba sur Antoine de Grandvillers, celui même dont nous possédons quelques lettres. Il avait alors 72 ans. Il était fils de Fr. Conrad et de Suzanne Zipper d'Angenstein. Il avait fait sa carrière dans l'armée, au régiment d'Eptingue, après la démission du colonel d'Eptingue. En 1814, il était maire de Delémont; sous le régime bernois, il devint lieutenant baillival, lieutenant de justice et maître-bourgeois de Delémont; il mourut en 1828; il avait épousé, en 1778, Charlotte Gaucher de Praslin, de Strasbourg.

La prévôté eut son représentant dans la personne de Jacob Gobat, juge de paix à Crémines: je suppose qu'il était le père ou l'oncle de Samuel Gobat, qui mourut évêque anglican de Jérusalem, vers le milieu du 19^e siècle.

Le maire de Courtelary, Jean-Henri Belrichard, représenta l'Er-guël; enfin Neuveville eut voix au chapitre par son député Jacob-Georges Chiffelle, président du conseil de cette ville.

Bienne, qui avait envoyé au Congrès de Vienne un député spécial, se devait de figurer à cette conférence, et son représentant fut Georges-Frédéric Heilmann, le même qui avait déjà fait valoir les droits de la cité à Vienne. Heilmann entra, en 1829, au service de Naples; il écrivit des nouvelles, des récits de voyage, fit de l'archéo-

logie et même de la peinture. Il mourut à Bienne en 1862, le dernier de sa race.

La députation de Berne, composée également de sept membres, était plus homogène. Ses membres faisaient tous partie du grand conseil de la ville et république de Berne. Hommes de gouvernement, anciens baillis, magistrats, ou hommes d'épée, ils étaient l'image vivante du vieux patriciat bernois, si grand dans l'histoire de la République. Ils étaient rompus aux affaires autant que parfaitement au courant des usages du monde. C'étaient le conseiller Abraham-Frédéric de Mutach, David-Rodolphe de Fellenberg, conseiller d'Etat, Kirchberger de Roll, Charles-Louis de Haller, d'Augsburger, de May, commissaire général, et de Jenner. M. de Mutach était le président de la députation bernoise.

On me permettra de m'arrêter, un instant, sur la figure de Charles-Louis de Haller, petit-fils d'Albert de Haller, le célèbre physicien, naturaliste et médecin, celui dont on a pu dire qu'il était « l'esprit le plus universel après Leibnitz ».

La carrière de Ch.-Louis de Haller, commencée par les armes, se tourna ensuite vers les études de droit et de science sociale et politique. Professeur à l'académie de Berne, il publia à partir de 1816 son ouvrage sur la Restauration de la science d'Etat, en 4 volumes, ouvrage qui fit sensation. Prenant le contre-pied des principes alors en vogue de J.-J. Rousseau et de la Révolution, il entendait rétablir l'ordre social et politique sur la base de l'autorité, et, de ce fait, ne pouvait manquer de se voir traiter de réactionnaire par les écrivains du 19^e siècle. Pour nous, qui avons vu de grands pays renier avec éclat les principes de la Révolution et se donner des gouvernements d'autorité absolue, nous sommes mieux préparés, semble-t-il, à comprendre la restauration du sociologue bernois.

On sait que Ch. Louis de Haller se convertit au catholicisme en 1820; mais sa sympathie pour cette religion remonte beaucoup plus haut, et les lignes suivantes, empruntées à la lettre à sa famille après sa conversion, témoignent des nobles sentiments avec lesquels il abordait la conférence de Bienne: « Dès l'année 1808, j'étais catholique dans l'âme et protestant seulement de nom. » « Ce sentiment, ajoute-t-il — et cette réflexion est intéressante à recueillir sur les lèvres d'un commissaire à la conférence de Bienne — ce sentiment prit un nouveau degré de force en 1815, époque où la Providence, dans sa miséricorde, semble avoir réuni l'évêché de Bâle à notre canton, pour nous instruire et nous familiariser avec les véritables notions de l'Eglise universelle et détruire tant de fatales préventions.

« Envoyé dans cette nouvelle partie de notre territoire, rédigeant les instructions pour l'acte de réunion, et cet acte lui-même, j'appris

à connaître des hommes distingués et des ouvrages plus célèbres encore, qui m'étaient nécessaires ou utiles pour enrichir et perfectionner le quatrième volume traitant des sociétés religieuses.» (1) On sait qu'à la suite de sa conversion, de Haller perdit toutes ses charges et fonctions et dut quitter Berne; il se retira d'abord à Paris, puis à Soleure, dans la propriété que sa petite-fille a vendue, il y a une vingtaine d'années, à Mgr Stammler et qui est actuellement la propriété des évêques de Bâle.

Après cette présentation sommaire des commissaires des deux parties, abordons maintenant leurs travaux. Il ne s'agit pas, je le répète, d'une étude approfondie sur l'acte de réunion et les stipulations qu'il renferme. Je puiserai plutôt dans la correspondance de Grandvillers des renseignements sur les séances et la méthode de travail de la conférence, sur les questions qui furent abordées dans les conversations particulières et traitées dans les coulisses.

Et d'abord, voici l'ordre des séances, d'après le protocole de la commission de l'évêché.

Les députés, étant arrivés la veille, la conférence s'ouvrit le 3 novembre. Dans la matinée de ce jour, les commissaires de l'évêché se rendirent à l'hôtel de la Couronne pour présenter leurs devoirs aux députés de Berne, visite toute de cordialité et de politesse, que MM. de Berne rendirent le même jour. Il fut décidé dans cette première entrevue que l'on traiterait les questions par la remise de notes écrites, auxquelles l'autre partie répondrait également par écrit, pour être ensuite discutées dans une séance commune.

La première séance d'affaires eut lieu, le 3, à 5 heures du soir, à l'hôtel de ville. Le président de la conférence, M. de Mutach, ouvrit cette séance par une allocution, dans laquelle il renouvela les assurances de bienveillance de ses Hauts Commettants envers le pays et remit aux députés de l'évêché la première note des commissaires bernois.

De leur côté, les députés de l'évêché s'organisèrent en nommant leur président en la personne du baron de Billieux et leur secrétaire en celle de Chiffelle de Neuveville. L'étude de la note de Berne et sa réponse occupèrent les jours suivants et la réponse fut remise le dimanche matin.

Le 6 novembre, remise d'une seconde note bernoise. Deux conférences séparées eurent lieu, ce même jour, sur les questions religieuses: la première, chez le baron de Billieux entre M. de Kirchberger de Roll et les commissaires catholiques de l'évêché; la seconde, chez

(1) Lettre à sa famille. 3^{me} édition. Paris. Méquignon fils aîné. 1821. page 10.

Heilmann, entre le même Kirchberger et les commissaires protestants de l'évêché.

Le 10 novembre, remise par la commission de l'évêché d'une note-réponse à la seconde de Berne, et le 12, remise de la dernière note d'observations; on pouvait dès lors passer à la rédaction définitive.

Le 14, à midi, l'acte fut communiqué aux commissaires de l'évêché. Ceux-ci, après l'avoir examiné attentivement, se rendirent, le soir, à l'hôtel de la Couronne, auprès des commissaires de Berne, « où les uns et les autres, après lecture, le signèrent avec une mutuelle satisfaction et toujours dans la plus parfaite harmonie. M. de Mutach termina la séance par un discours très flatteur pour les commissaires de l'évêché et des vœux pour la prospérité de la patrie, auquel le baron de Billieux répondit en exprimant aux commissaires de Berne les sentiments de dévouement, de reconnaissance, de respect, dont lui et ses collègues étaient pénétrés pour les commissaires et leurs Hauts Commettants et les priant de vouloir bien en être les interprètes près de LL. EE. »

Le 15, départ de la députation bernoise. La commission du Jura prolongea son séjour jusqu'au 17, pour préparer le précis des divers objets d'intérêts locaux, qu'elle voulait présenter à Berne.

Dans le travail préparatoire à la rédaction définitive de l'acte de réunion, deux idées maîtresses ont guidé toutes les délibérations:

1. tenir un compte exact de tous les points contenus dans la Déclaration du Congrès de Vienne du 20 mars 1815 et en faire passer les dispositions dans le nouvel instrument diplomatique qui s'élaborait et dans la réalité pratique de la vie politique. Par contre ne rien insérer dans cet instrument qui ne soit pas renfermé dans cette déclaration, toutes les questions étrangères aux quatre articles de cette déclaration devant être débattues plus tard à Berne.

2. ne rien admettre qui soit contraire à la Constitution de l'Etat de Berne.

Ces deux principes connus, il est plus aisé de porter un jugement éclairé sur l'acte de réunion.

Parmi les matières, qui ne figurent pas, en vertu de ces principes, dans l'acte, et qui firent l'objet de pourparlers, nous notons les trois suivantes: la langue française, le rétablissement de Bellelay sous une forme spéciale, et les bailliages.

Il n'est pas question, dans l'Acte de réunion, des droits de la langue française dans l'ancienne principauté de l'évêché. Berne, dont on ne connaît aucune tentative de germanisation dans le Pays de Vaud, qui en avait respecté la langue et dont les commissaires parlaient un français très correct, entendait certainement observer la même sage politique dans la nouvelle partie du canton. Toutes

les notes et délibérations de la conférence se firent d'ailleurs en français. Mais nous possédons, à défaut d'un texte précis dans l'Acte lui-même, un passage très explicite de la note du 5 novembre présentée par les commissaires du Jura: « Ils (les commissaires de l'évêché) demandent également avec instance et comme indispensable à la plus grande partie de l'évêché que l'usage de la langue française soit maintenu pour tous les actes publics et de l'administration, que de plus les ordonnances et décrets du gouvernement soient promulgués dans cet idiome. »

Ce texte est précieux. Sans doute, il n'est pas ici question de l'école; mais qui pensait à l'instruction publique, dans les milieux gouvernementaux de cette époque, depuis l'ordonnance de Joseph de Roggenbach?

La question de Bellelay fut soulevée à l'occasion de l'art. 12 des commissaires de Berne ainsi conçu: « les bâtiments, forêts domaniales, arrérages de paiement ou autres propriétés des gouvernements précédents, qui pourraient encore subsister dans l'évêché de Bâle, sont également réservés. » A ce propos, les délégués de Porrentruy présentèrent une pétition de cette ville demandant que les arrérages soient employés « pour rassembler un certain nombre de religieux de Bellelay et à établir des Ursules (religieuses ursulines) pour l'éducation de la jeunesse. » On envisageait que le couvent des Annonciades pourrait servir de noviciat (1). L'initiative de Porrentruy piqua de zèle le député de Delémont, qui écrit à son fils, le 11 novembre: « Je désirerais que, par le premier courrier, vous m'envoyiez une pétition pour demander, d'après l'art. 12, que la ville de Delémont obtienne de ces arriérés pour subvenir aux frais et traitement des professeurs du collège, des institutrices des filles, qui sont âgées et hors d'état d'enseigner à l'avenir... Hâtez-vous de m'envoyer cette pétition. »

Toutes ces questions se traitèrent dans la suite, mais il est intéressant d'apprendre qu'elles furent déjà soulevées à Bienne. La restauration de Bellelay, même sous la forme modeste de personnel enseignant pour le collège de Porrentruy, ne se réalisa pas. Le projet fut repris en 1818, mais sans succès. Vautrey, qui le mentionne à cette date, ne fait pas allusion à la première démarche de Porrentruy à la conférence de Bienne (2).

La circonscription des bailliages retint également l'attention des commissaires. Berne semble vouloir se borner à trois: *Porrentruy* avec St-Ursanne et Franches-Montagnes; *Delémont* avec Laufon et

(1) Avant 1815, plusieurs religieux de Bellelay, on le sait, enseignaient déjà au collège de Porrentruy.

(2) Vautrey. Histoire du collège de Porrentruy, page 278, note 3.

Courtelary avec Moutier et Bienne. Par contre, on établirait des lieutenants baillivaux à Laufon, Moutier, Saignelégier et St-Ursanne. « Par ce plan, écrit Grandvillers, on pourrait placer beaucoup de jeunes gens. » Un autre plan prévoyait quatre bailliages: les mêmes avec Moutier en plus; la Franche-Montagne serait réunie à *Courtelary* et Bienne à Nidau. Dans chaque bailliage il y aurait un tribunal, mais aussi à Laufon, Saignelégier, St-Ursanne, Bienne et Neuveville.

On comprend que l'organisation projetée n'ait pas donné pleine satisfaction, car nos vallées jurassiennes, séparées les unes des autres, se sont développées dans le sens de l'indépendance et de l'autonomie. Des réclamations se firent entendre; Bienne surtout protesta contre sa dépendance de Nidau.

La réunion d'une conférence diplomatique s'accompagne nécessairement, en vertu des lois du protocole et de la politesse, de réceptions et de festivités officielles: celle de Bienne ne fit pas exception. Au Congrès de Vienne, ces fêtes se suivaient à un rythme si accéléré que l'on avait pu dire malicieusement: « le congrès s'amuse. » Nos commissaires, on l'a vu, avaient honnêtement travaillé durant la quinzaine de la conférence; nul dès lors ne se scandalisera de les voir goûter quelque délassement autour de la table d'un banquet officiel.

Le 5 novembre, les commissaires de l'évêché sont invités à dîner par MM. de Berne; le lendemain, ils sont les hôtes de la ville de Bienne. « Excellente chère, écrit de Grandvillers à propos de ce dîner; excellente chère, cependant sans chevreuil, ni sanglier. Tous les convives se sont régalez d'un cochon de lait; force vin de Bourgogne, Bordeaux rouge et blanc, et par profusion vin de Champagne; celui-ci coûte 6 livres à la *Couronne*. » (1)

Le 13, nouvelle invitation à dîner de la part des commissaires bernois. Nous ne trouvons nulle part que les députés de l'évêché aient rendu la politesse à leurs collègues. A côté des invitations officielles, les députés devaient encore soutenir l'assaut d'invitations privées. « Heilmann fils sort de chez moi pour m'engager d'aller à la soirée de Mme Bronner. Demain, je suis invité chez le capitaine Scholl, mon ancien camarade (d'Eptingue); mardi, il doit y avoir un bal. Juge, mon ami, comme j'y figure. » (2).

Cependant l'estomac du commissaire delémontain supporte vaillamment ces fatigues gastronomiques; de Grandvillers d'ailleurs est

(1) Lettre du 10 novembre.

(2) Lettre du 12 novembre.

prudent. « Je me porte bien, écrit-il en ne faisant qu'un repas, et le soir, une soupe à la façon de Mme Vissard. Le punch dans les soirées me ravigote fort. »

Nous apprenons ici que notre commissaire avait ses quartiers chez Mme Vissard. « Je loge et suis supérieurement établi dans le salon de Mme Vissard, qui en est aux petits soins; je ne pourrais être mieux. Cœur (son chien?) couche dans le cabinet à côté de moi et Mme Vissard le nourrit. » Et ailleurs: « Mme Vissard est insupportable par les attentions et les soins dont elle me comble. »

Enfin une dernière question se pose: qui paiera les frais de la députation de l'évêché? Ce n'est pas Berne, à qui l'évêché n'appartient pas encore. Ce n'est pas l'ancienne principauté, ruinée par la Révolution, accablée, en ces dernières années, par les contributions militaires de tout genre. Ce ne sont pas les communes, dont les commissaires ne sont pas les mandataires. De Grandvillers estime que cette dépense incombe au canton-directeur. « On ne cesse de me dire, écrit-il à son fils, le 12 novembre, de vous engager comme receveur général, de plaider notre cause pour qu'on nous alloue nos dépenses journalières, puisqu'on ne peut exiger que les communes nous en remboursent, vu que nous ne sommes pas leurs délégués, mais bien ceux du canton directeur de la Suisse, qui nous a nommés. »

Ainsi l'Helvétie, en bonne mère, devait solder les frais de l'adoption des nouveaux enfants qu'elle recevait.

Notre modeste travail n'a pas épuisé tout l'intérêt de la correspondance d'Antoine de Grandvillers, et l'amateur d'histoire jurassienne trouvera dans la lecture directe des lettres maint fait ou renseignement, qui satisferont sa curiosité; c'est pourquoi nous publions dans les *Actes* le texte intégral de ces cinq lettres, dont quatre sont adressées à son fils Conrad, receveur général de la principauté à Delémont et l'autre à Moreau, également à Delémont, ancien député aux Cinq Cents et membre du corps législatif sous l'Empire.

Lettres d'Antoine de Grandvillers
A son fils

3 novembre 1815.

Pour vous seul et M. Moreau, étant convenu en comité qu'on ne communiquerait à aucun individu, soit par lettres ou verbalement, les notes avant que tout le travail ne soit terminé.

Nous sommes arrivés très heureusement à Bienne, et descendu à la Couronne, où mes dames ont soupé avec tous les députés de l'évêché de Bâle. Je les ai quittés à 10 h., prenant congé d'eux. Je loge et suis supérieurement établi dans le salon de Mme Vissard, qui en est aux petits soins, je ne pourrais être mieux: Cœur couche dans le cabinet à côté de moi et Mme Vissard le nourrit. J'ai reçu, ce matin, ma coffre (sic) et la lettre de Nicolas.

A 4 h. Je vais vous faire part, mon cher fils, en prenant les avances de notre matinée. A 9 h. nous nous sommes assemblés à la Couronne, où tous les six commissaires de Berne sont logés, pour être introduits chez eux. M. de Moutach, président, avec tous ses confrères nous ont reçus avec distinction. M. de Billieux a fait un petit compliment au nom de tous, auquel M. le président a répondu très gracieusement, nous faisant entendre qu'il nous communiquerait aujourd'hui ses intentions par notes, auxquelles nous pourrions répondre par écrit. En conséquence, nous nous trouverons à 5 h. à la chancellerie pour les recevoir. Je viens d'être interrompu par des visites et il vient de sonner 5 h.; je vais à l'assemblée.

Il est 8 h. On nous a donné lecture en présence de MM. de Berne et on nous a remis la note suivante, signée des six députés... (Suit la note sur les 8 premiers articles de l'acte de réunion.)

Demain, nous trois commissaires (catholiques) répondrons par écrit à chacun des articles et les protestants à ce qui les concerne pour n'en faire qu'un ensemble; nous nous attendons, chaque jour, d'avoir de nouvelles notes, et si nous n'en recevons sur un tribunal et sur divers autres objets, nous ne manquerons pas de présenter nos notes. Je pousse à la roüe pour que le prince (évêque) soit à Porrentruy au cas que cela ne se puisse (1). Quelques Excellences ont goûté ma proposition pour un vicaire général. Je ne me suis pas ouvert à B. (Billieux?) pour le placement du tribunal. M. de Fellenberg me dit qu'il ne pourra avoir lieu que pour un temps stipulé; il trouve que Delémont est le centre. Ces MM. sont de la plus grande honnêteté et écoutent en particulier toutes nos propositions. On dit qu'il y

(1) Nous comprenons cette phrase obscure de la manière suivante: que l'évêque de Bâle puisse résider à Porrentruy comme évêque, sinon comme prince.

aura un bailliage à Porrentruy, Delémont, Moutier et Courtelary, que Bienne sera partie de celui de Nidau, partie de la Franche-Montagne à Courtelary et partie à Delémont et Porrentruy; cette division embarrasse ces Messieurs.

B. ne m'a pas dit le mot de l'envoi de Delfis, qui cherche à nous vendre. Si je puis, je vous enverrai de suite la réponse à cette première note.

10 h. Le domestique de M. de Jenner sort de ma chambre, en me remettant un rouleau de papier; il m'a dit que son maître profiterait de votre voiture après-demain. Je le verrai demain avec grand plaisir et lui parlerai du tribunal. Vos chevaux sont revenus ce soir. Pourquoi M. Moreau ne m'a-t-il pas envoyé le travail, dont nous étions convenu; il faut le faire mettre au net, n'ayant point de copiste; l'homme que je comptais employer est tout B.; je m'en méfie.

Je finis ma soirée par où je devais la commencer, c'est de vous charger, mon ami, de faire agréer mon tendre hommage à la maman; dites-lui que Mme Vissard est insupportable par ses attentions et les soins dont elle me comble. J'embrasse votre sœur et mon bon ami le siffleur, sans oublier Mme votre femme. Que n'ai-je ma canne à pomme de coco, que j'ai oubliée. Remettez-la au courrier en la recommandant. A demain, puisque Jacques ne part qu'après; il est près de minuit.

Le 4 novembre. En sortant du lit, je me plais à vous entretenir du tribunal soit de revision, que, d'après ce que j'ai pu m'apercevoir, ne sera accordé que pour un temps stipulé. Il se pourrait que ces MM. désirassent choisir quelques individus instruits du pays pour les placer parmi leur administration à Berne pour juger conjointement les causes et objets qui devraient se terminer dans le centre de l'évêché, Delémont; il faut les voir venir; il y a de bonnes raisons à leur alléguer, comme l'éloignement et les frais onéreux qu'un déplacement pareil occasionnerait aux administrés. J'attends MM. de Billieux et Arnoux pour répondre aux notes. D'autre part, on vient de me remettre votre lettre, étant à dîner avec mes confrères. Je n'ai que le temps de vous dire que je m'y conformerai exactement. J'ai vu M. Jenner chez M. de Billieux; ce matin son domestique m'a promis une audience cet après-midi; il nous quitte demain à midi.

Tous ces MM. de Berne nous accueillent très favorablement. Demain, nous sommes invités à dîner par M. le président de Moutach; lundi, la ville de Bienne donne également un repas à tous les députés.

M. de Jenner a infiniment de crédit chez ces MM.; engagez-le de votre côté à me seconder par lettres; M. de Fellenberg est fort de

ses amis ainsi que M. de Haller. M. de Billieux m'a remis hier cette lettre pour vous, qu'il avait oubliée.

Cela devait vous parvenir par Jacques. Les réponses aux notes sont convenues; ce soir, nous les communiquerons aux membres protestants pour y insérer les leurs. Si j'ai le temps, vous les recevrez; mais, en grâce, ne les communiquez qu'à M. Moreau; nous craignons les représentations, les clabauderies. On fait pour le mieux. Les 4 articles sont par trop positifs.

Je vous embrasse et suis votre très attaché père.

A Monsieur Moreau, père (1) à Delémont

Bienne, ce 10 novembre 1815.

J'ai bien reçu, mon cher Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, avec les deux pétitions y incluses, desquelles je ferai usage en son temps; jusqu'ici il n'a pas été question de cet objet. J'ai mandé à Conrad (2) ce que M. de Jenner m'a positivement assuré; vous feriez bien de lui en rafraîchir la mémoire, le priant d'en écrire deux mots à M. le conseiller de Fellenberg ou au président de Moutach, qui ont reçu ma demande bien favorablement. Ce dernier m'a répété, avant-hier, sans que je lui en parle, qu'il avait envoyé à Berne ce qui vous concernait ainsi que M. votre fils. Je crois en avoir donné avis à Conrad; soyez assuré que je ne néglige aucune occasion de vous servir.

M. d'Escher presse la fin de notre travail et ces MM. de Berne de même. Ce matin, nous trois catholiques avons eu une conférence de 3 h¹ avec M. de Kirchberger. On ne peut disconvenir que ces MM. ne nous traitent aussi favorablement que possible pour tout ce qui n'est pas contraire à leur constitution; ils tiennent qu'il ne soit rien ou peu de chose inséré dans l'Acte de réunion autre que sur les 4 art. du recès de Vienne. Quant à d'autres demandes, elles seront traitées séparément. Le *Gaschou* doit avoir remis un paquet à Conrad, le gourmand Imhof un précédent et Jacques un troisième. On aurait dû m'en accuser réception, n'aimant pas être inquiété sur mes envois.

Nous avons été assemblés partie de la journée pour répondre à une note, qui n'est pas finie. Demain, jour de foire, nous ne ferons pas grand'chose. Ayez la complaisance de faire venir Comte et qu'il

(1) Sigismond Moreau, de Delémont, frère de dom Marcel Moreau, Bernardin de Lucelle. Il avait été lieutenant baillival à Delémont avant 1792; il devint président du tribunal révolutionnaire du Mont-Terrible, député au Conseil des Cinq Cents, membre du Corps législatif sous l'empire. (Casimir Folletête: „Journal de Dom Moreau, Bernardin de Lucelle“. Fribourg. Imprimerie catholique 1899. Introduction).

(2) Conrad de Grandvillers, son fils (1779-1850).

m'adresse sans délai: 1^o ce qu'on faisait payer aux *résidents* et aux *habitants*; étaient-ils astreints à quelques journées de corvées; 2^o quelle était d'ordinaire la somme qu'on faisait payer à *un nouveau bourgeois*? cela était-il arbitraire? supposé 600-800 livres de France. A l'avenir, il faudra se présenter et avoir des lettres de naturalisation de Berne avant d'être reçu dans une commune. Concertez-vous tête à tête avec Conrad et dites-moi ce que vous croyez qu'on pourrait demander pour une bourgeoisie; le travail que M. le curé et Rebetez ont fait et tiré des protocoles de la ville, est incomplet. Les députés, nommés par le Directoire de la Suisse, sommes parfaitement d'accord jusqu'ici, même volonté. Il faut aussi m'envoyer une note de la *population approximative de la vallée de Delémont et du canton de Laufon*. Je crois celle de notre ville de 1 300 à 1 400. La circonscription des bailliages n'est pas encore faite. On parle de trois grands bailliages: Delémont, Porrentruy et Courtelary; des lieutenants baillivaux à Laufon, Moutier, Saignelégier, St-Ursanne. Par ce plan, on pourrait placer beaucoup de jeunes gens. Une autre opinion est pour quatre bailliages, entr'autres Moutier, la Franche-Montagne serait réunie à Courtelary et Bienne à Nidau: cette dernière aurait quelque avantage. Les curés auront un traitement progressif de 800 à 1 200 livres de France, — avec un presbytère, un jardin et du bois et rien de plus que la bonne volonté des communes, — soit par ancienneté d'âge ou de service.

J'espère qu'avant la quinzaine, la remise (de l'évêché à Berne) aura lieu à Delémont. Prévenez, je vous prie, l'adjoint Helg, de s'occuper à ce que une cinquantaine d'hommes, gardes-nationales, se pourvoient à paraître uniformément sous les armes. Il faut s'y prendre d'avance. Mettez Comte en avant et qu'il ne s'endorme pas. Ces MM. de Berne s'attendent à voir une troupe uniformément habillée; Conrad, s'il a un moment à lui, ferait bien de s'en mêler et de pousser le médecin Helg. Il sera également indispensable de donner un grand dîner à l'instar de ce que MM. de Bienne ont fait avec profusion, excellente chère, cependant sans chevreuil ni sanglier; tous les convives se sont régalés d'un cochon de lait, force vin de Bourgogne, Bordeaux rouge et blanc et par profusion vin de Champagne; celui-ci coûte 6 livres à la Couronne.

Nous ignorons quels arrangements seront pris par ces Messieurs. M. d'Escher pourra en instruire Conrad, qui agira en conséquence en assemblant le conseil de la commune. Il faut faire les choses bien et non à moitié. Si on assemble les maires des communes, on doit les admettre au repas; la salle du tribunal conviendrait. Je vous fais, mon cher Monsieur Moreau, ces réflexions sans savoir s'ils (sic) auront lieu, les précautions sont toujours de saison.

Je vous remercie de l'avis que vous me donnez des bonnes santés de ma famille; la mienne se soutient de même, Dieu grâce; je vous rejoindrai bientôt et me persuade que l'on sera satisfait de nos opérations. Si on n'a pas réussi et que toutes nos notes n'ont pas été accueillies, on pourra en juger par nos notes remises à Leurs Excellences, dont nous ne pouvons que nous louer; ils y mettent du leur autant que leur Constitution le permet et nous avons tout à espérer de leur bienveillance. Conrad aura de mes nouvelles sous peu de jours.

Agréez, mon cher Monsieur Moreau, l'assurance de mes sentiments distingués.

de Grandvillers.

A son fils

Bienne, ce 11 novembre 1815.

J'ai bien reçu, mon cher fils, votre lettre du 9 et les pièces qu'elle renfermait: celle du 9 ne m'est pas parvenue (?) et le directeur de la poste d'ici m'assure qu'il n'en a pas reçu à mon adresse. Je suis très peiné de cette perte; sans doute qu'elle est tombée entre les mains de quelque curieux. Votre réflexion sur la foncière a été lue à l'assemblée L'art. 11 a été ainsi adopté: « Les commissaires de l'évêché admettent comme juste et équitable le principe que ce pays ne pourra jamais être imposé que dans la juste proportion avec l'ancien canton, sous les rapports de la population, de la ressource dudit évêché et de la pauvreté du sol, ainsi que de la somme dont il augmentera la dépense actuelle de l'Etat. »

Je ne vous donne pas juste la finale, puisqu'il était 9 h. lorsque nous nous sommes quittés et que le travail n'a pas été collationné. Je ne savais pas qu'il y avait une cure à la Scheulte, ni que c'était le curé de Vermes qui desservait cette partie; aussi l'omettrai-je (?).

La réponse sur la législation est trop longue et n'est pas assez circonstanciée; on veut les choses brèves.

Je crois notre travail pour tout ce qui peut être inséré dans l'Acte de réunion, terminé. Reste à entendre ces Seigneurs sur nos dernières notes, qui nous présenteront, je me pense, lundi, l'Acte de réunion à signer et partiront vraisemblablement mardi ou mercredi. Ainsi, si vous désirez leur faire votre cour, ne tardez pas d'arriver. Il serait avantageux pour vous, si vous pouviez être de la commission de Berne. B., qui est en correspondance avec Delfis, lui en a écrit; ce dernier a aussi envoyé son avis sur les contributions; on m'en fait mystère.

D'après l'art. 12 de MM. les commissaires de Berne, ainsi conçu: « les bâtiments, forêts domaniales, arrérages de paiement ou autres propriétés des gouvernements précédents, qui pourraient encore subsister dans l'évêché de Bâle, sont également réservés, » MM. de Porrentruy ont fait une pétition pour demander ces arrérages à être employés à rassembler un certain nombre de religieux de Bellelay et à établir des Ursules (religieuses ursulines) pour l'éducation de la jeunesse. Ils espèrent obtenir le terme, que doit encore M. de Reinach de Hirzbach, celui de ces MM. de Besançon et d'autres, dont ils n'ont pas encore connaissance. M. de B. m'a dit que c'était de vous qu'il savait que ces deux débiteurs devaient le dernier terme. Je crains et ne doute pas que ces MM. n'aient joint à la pétition une lettre pour obtenir lesdits arrérages pour Porrentruy, puisqu'il leur est échappé de dire que le couvent des Annonciades pourrait servir pour un noviciat. Je désirerais que par le premier courrier vous m'envoyiez une pétition à présenter à ces Seigneurs, pour demander d'apr. l'art. 12, que la ville de Delémont obtienne de ces arriérés pour subvenir aux frais et traitement des *professeurs du collège*, des *institutrices* des filles, qui sont âgées et hors d'état d'enseigner à l'avenir. Vous pouvez y insérer que ces MM. de Porrentruy l'auront peut-être demandé pour eux seuls, c'est-à-dire pour la ville de Porrentruy; mais hâtez-vous d'envoyer cette pétition. Je vais remettre aujourd'hui celle pour le tribunal, quoiqu'il n'en ait pas encore été question; je suis informé que ces MM. m'ont devancé.

M. Neuhaus, le percepteur, vient de me dire que les postes sont si irrégulières que, mardi dernier, il n'est arrivé ici aucune lettre venant de Delémont.

Croyez qu'il n'est pas possible d'avoir ici un copiste. M. Decker est à la dévotion de ces MM.

Vous pouvez parler à M. de Jenner de la pétition que je vous demande. Ne pourriez-vous pas le prier de l'apostiller favorablement ou qu'il en écrive deux mots à ses collègues pour que nous obtenions moitié de ces paiements d'arrérages.

J'embrasse la maman et vous tous de tout mon cœur.

Votre très attaché et affectionné père
De Grandvillers.

P.-S. — Forri du Vorbourg n'a qu'à demander des capucins; je ne doute pas qu'il ne les obtienne.

Au même

Delémont, ce 12 novembre 1815.

(c'est Bienne qu'il faut lire.)

J'ai reçu ce matin, mon cher fils, votre lettre du 6 avec cette date du 11 et toutes les pièces y jointes. La première arrive trop tard pour que j'en entretienne mes collègues, nos observations sur la contribution ayant été arrêtées et adressées à MM. les commissaires de Berne, qui sans doute nous appelleront aujourd'hui pour nous dire ce qui se peut ou non sur nos propositions. Vous trouverez ci-joint copie de l'art. 11. Je désire que cet objet soit rempli au vœu de tout le monde; il nous a occupés une matinée.

Notre travail est terminé et l'Acte de réunion sera au net mardi soir. MM. les commissaires nous le communiqueront avant tout, et nous les priérons de nous donner les délais pour l'examiner, malgré que M. de Moutach m'ait dit hier, à la soirée au Rocail, qu'ils avaient commandé leurs voitures pour retourner à Berne mercredi.

Jamais il ne nous est venu en idée de contrevenir en aucun point à ce que MM. les baillis ou autres de la religion réformée ne jouissent de leur religion et que nous aurions proposé l'exclusion des ministres près desdits MM. les baillis. Il faut qu'on ait bien mal saisi ou interprété notre demande sur la religion; voyez l'art. 1 sur la réponse que nous avons faite et qui commence: « La religion catholique, apostolique et romaine... etc. » Assurez M. d'Escher de mon hommage et assurez-le qu'on a mal interprété nos intentions.

M. de Billieux, en qualité de président de notre députation, a écrit hier à M. d'Escher sur notre projet d'aller tous les sept à Berne faire notre cour et faire d'une pierre deux coups. Je désire très fort que vous soyez du nombre avec M. Helg. MM. de Billieux et Arnoux se trouvent les deux choisis pour l'Ajoie, c'est pourquoi ils pensent d'y aller. MM. les députés de Berne ont fort approuvé cette mesure, mais il n'en sera que ce que M. le gouverneur trouvera bon. Sans doute qu'il ne vous refusera pas une absence de trois jours.

Je crois vous avoir mandé que ces MM. se borneront à insérer dans l'Acte de réunion simplement ce qui est relatif aux 4 art. du Congrès, que toutes nos autres demandes ou questions seront débattues à Berne. Nous faisons déjà copier un état. J'ai fait insérer que les maîtres de forges, ayant à se restreindre dans les droits et usages du ci-devant prince relativement à leurs fouilles de mines, lavages, marche des usines et consommation de bois, les chemins de Delémont contre Ferrette et contre St-Brais par Sceu... Quant au conseil municipal, il se constituera à sa volonté, également pour la réception des

bourgeois, habitants, résidents et les fera payer comme il jugera convenable. L'ancienne taxe ne sera pas suivie et les avantages des habitants restreints. MM. les commissaires de Berne nous donneront une direction, ainsi que sur les attributions quant à la police, que nous ne connaissons pas.

MM. de Bienne ne sont pas d'accord avec MM. de Berne, surtout d'en référer à l'administration du bailli de Nidau, quoiqu'on veut leur donner, à ce qu'on dit, un lieutenant baillival. S'ils s'avisent d'en venir à un arbitre, cela pourrait retarder les opérations.

Jusqu'ici il n'a été demandé que la diminution des percepteurs et de les réduire à 3 au lieu de 5. Nous sommes dans la persuasion qu'il faut un point central pour la perception des deniers. Vous sentez que je ne m'écarterai pas de cet avis (1), c'est celui de M. de Jenner, qu'on attend demain ici. M. de Moutach m'a dit l'avoir demandé à M. d'Escher.

M. Heilmann fils sort de chez moi pour m'engager d'aller à la soirée chez Mme Bronner. Demain, je suis invité chez M. le capitaine Scholl, mon ancien camarade; mardi, il doit y avoir un bal; juge, mon ami, comme j'y figure. Il faudra en faire de même à Delémont; je ne peux assez vous répéter les honnêtetés que ces MM. de Berne nous témoignent; ils sont francs, loyaux, et nous, les sept députés, sommes parfaitement d'accord; jamais un mot plus haut que l'autre dans nos discussions. Si M. d'Escher approuve qu'on aille à Berne, nous partirons jeudi au plus tard et serons trois jours absents. Comme vous avez été nommé par les maires du canton, répondez ainsi que M. Helg au choix qu'ils ont fait de vous. On me dit que les affaires de Bienne s'arrangent. Il convient que la garde nationale fasse des efforts pour mériter l'approbation des souverains de Berne. Je vous aime et vous affectionne, mon cher fils, de bien bonne foi.

Votre père
de Grandvillers.

*(Sur le second feuillet, sans titre, ni date, ni signature)
mais de la même écriture*

Le projet de 3 bailliages ou préfectures est assez goûté par MM. de Berne, ainsi que de placer des lieutenants baillivaux dans les endroits que vous nommez; cela se décidera à Berne.

On a inséré dans nos notes la demande d'un tribunal temporaire; j'ai envoyé à ces MM. ma pétition, et lorsque M. de Jenner

(1) Cette question était importante pour la famille de Grandvillers, le destinataire de la lettre, Conrad de Grandvillers, étant, à cette époque, percepteur de la principauté.

sera ici, je lui en parlerai. On ne voit pas ces MM. quand on veut, ils sont toujours au travail.

Il m'a paru que M. de Moutach sera accompagné de peu de monde pour la remise (1) à Delémont; M. d'Escher pourrait vous en instruire. Je goûte fort votre projet de loger le chef et un second à la maison; ces MM. sont ici dans les petites cellules de la Couronne; ils ne s'arrêteront pas à Delémont, et suivant toute apparence, ils ne parcourront pas le pays. M. de Fellenberg ne viendra pas, plutôt M. de Haller, qui est très aimable et que je crois ici comme secrétaire d'Etat.

M. d'Andlau a de Soleure envoyé un exprès à M. de Billieux, à 3 h. de la nuit dernière, pour l'engager de se rendre aujourd'hui pour le dîner à Aarberg, allant joindre le prince de Meternich à Genève. M. de Billieux n'a pu s'absenter.

Je vous joins également copie de la demande faite pour obtenir les paiements arriérés; cet objet, comme tant d'autres, se traitera à Berne, et si la pétition, que je vous ai demandée par ma dernière, n'est pas suffisante, nous pourrons la remettre à ces MM. à Delémont.

J'ai bien de la satisfaction d'apprendre la bonne santé de la maman; assurez-la de mon tendre attachement ainsi que tous ceux de la maison. N'oubliez pas mon petit ami Conrad. Je me porte bien en ne faisant qu'un repas, le soir, une soupe à la façon de Mme Vissard; le punch dans les soirées me ravigote fort.

On ne cesse de me dire de vous engager comme receveur général, de plaider notre cause pour qu'on nous alloue nos dépenses journalières, puisqu'on ne peut exiger que les communes nous en remboursent, vu que nous ne sommes pas leurs délégués, mais bien ceux du canton-directeur de la Suisse, qui nous a nommés; vous trouverez mon petit billet dans ma di (sic).

Par ma première, je vous dirai mon retour; si M. de Billieux et Arnoux prennent la route de Delémont, je les engagerai de prendre la voiture de la Couronne, et nous ferons voyage ensemble; cela dépendra du voyage de Berne, que je fais malgré moi. M. d'Escher mandera peut-être que nous pouvons y aller pour faire notre cour, mais non de la part du canton.

Outre les trois chambres, que vous avez destinées à M. de Moutach, il aura le salon à sa destination.

(1) Il s'agit de la remise du pays au canton de Berne.

Ce 14 novembre.

Nous avons été assemblés, hier soir, avec M. de Jenner jusqu'à 9 1/2 h. du soir, en grande partie pour la contribution, ces MM. n'ayant pas voulu de notre rédaction, celle convenue; je ne l'ai pas encore, et aussitôt vous la recevrez. Ce soir, nous signerons l'Acte de réunion; nous n'irons pas à Berne, ce sera votre affaire. J'ai prié M. de Moutach de loger à la maison. Il m'a dit avec son honnêteté ordinaire, que M. d'Escher disposerait de Delémont, et qu'il était sensible à notre attention. Si M. de Haller l'accompagne, il faut lui donner votre chambre.

Nous avons encore quelques jours de travail devant nous. M. de Billieux et Arnoux prendront la route de Delémont, et si nous trouvons ici une voiture jusqu'à Court, je vous y demanderai les chevaux, sinon jusqu'ici. Il me tarde fort d'être chez moi. J'ai cet après-midi un rendez-vous avec M. de Jenner avant son départ.

Je vous ai envoyé l'article concernant la religion; ajouté à la fin: ayant *seul le culte public*; c'est ce qui a offusqué ces MM. et je crains qu'ils ne le fassent rayer à Zurich.

Si MM. de Bienne demandent un arbitre, nous serons retenus ici jusqu'à définition. M. de Jenner pourra vous dire ce qui en est. Par le premier courrier, je répondrai à la maman, n'en ayant pas le loisir aujourd'hui. Je rouvre ma lettre pour y joindre ces deux mots.

M. Belrichard a porté la parole à M. de Jenner pour qu'on paye nos déboursés; il a répondu que nous devons lui adresser deux mots pour faire votre demande à M. d'Escher, ce qui aura lieu ce matin.

Tout à vous, mon cher fils.